

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU GAL
DU 20 DÉCEMBRE 2023 À ALBIGNAC
PROGRAMMATION FEDER/OS 5.2 et FEADER/LEADER 2023-2027**

COLLÈGE PUBLIC - 9 titulaires et 9 suppléants

PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Laurence	DUMAS	Titulaire	Présente
	Éric	GALINON	Suppléant	Excusé
Conseil Départemental de Corrèze	Ghislaine	DUBOST	Titulaire	Excusée
	Sonia	TROYA	Suppléante	Excusée
Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne	Jean-Pierre	LASSERRE	Titulaires	Présent
	Jean-Basile	SALLARD		Présent
	France	CHASTAINGT		Excusée
	Régis	VAN NIEUWENHUYSE	Suppléants	Présent
	Vincent	ARRESTIER		Excusé
	Francis	LAFON		Présent
Communauté de Communes Midi Corrèzien	Alain	SIMONET	Titulaires	Présent
	Christophe	LISSAJOUX		Présent
	Christophe	CARON		Présent
	Nelly	GERMANE	Suppléants	Excusée
	Vincent	LEDOUX		Présent
	Dominique	CAYRE		Excusé
Office de tourisme de la Vallée de la Dordogne	Antoine	BECO	Titulaire	Présent
	Camille	LACHEZE	Suppléante	Présente

COLLÈGE PRIVÉ - 10 titulaires et 10 suppléants

Alimentation / Agriculture	Odile	STEFANINI	Titulaires	Présente
	Michel	LIMES		Présent
	Alexandre	TRONCHE	Suppléants	Excusé
	Lionel	JEAN		Excusé
Culture / Patrimoine	Véronique	SIMBILLE	Titulaire	Présente
	Christian	LASSALLE		Présent
	Frédéric	PESTEIL		Présent
	Christophe	CHIROL	Suppléants	Excusé
	Nathalie	DELPY		Excusée
	Dominique	GUIRAUD-DEVILLE		Excusée
Economie / Tourisme	Marie-Françoise	EYMA	Titulaires	Présente
	Roland	MAGNAUDET		Présent
	Daniel	PONTY		Excusé
	Mireille	NUBLAT		Présente
	Jean-Yves	CASTANET	Suppléants	Excusé
	Aurélie	LECANU		Présente
	Laurent	MELIN		Excusé
	Sylvain	PIANTANIDA		Excusé
Environnement / Énergie	Anne	BARBAIL	Titulaire	Présente
	Philippe	ANDRE	Suppléant	Présent

MEMBRES ASSOCIÉS					
Etienne DESPLANQUES	Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>	Jacques RANCHERE	Sous-Préfet de la Corrèze	<i>Excusé</i>
Anabelle REYDY	Conseillère Régionale	Présente	Pascal COSTE	Président du Conseil départemental, Conseiller	<i>Excusé</i>
Eva CORRAL-MALDONADO	Chargée de mission territoires, DATAR, Conseil régional	<i>Excusée</i>	Nicole BARDI	Présidente de la CC Xaintrie Val'Dordogne	Présente
Aline DECOUTY	Chef de projet, Conseil départemental	<i>Excusée</i>	Sylvaine FOIX	Direction du Développement des Territoires, Conseil départemental	<i>Excusée</i>
Sébastien DUCHAMP	Maire d'Argentat-sur-Dordogne	Présent	Jean-Pierre BROUSSE	Chambre d'Agriculture Corrèze	<i>Excusé</i>
Audrey BELPEUCH	Coordinatrice – PETR VDC	Présente	Mathieu LABONNE	Chargé de mission instruction, Conseil régional	Présent
Ulysse LEJAY	Chargé de mission Fonds Européens	Présent	Rudy ZIZARD	Chargé de mission Agriculture – PETR VDC	Présent
			Marie FERDOILE	Chargée de mission Fonds Européens	Présente

La réunion du GAL est ouverte sous la présidence de Madame Véronique SIMBILLE à 14h30.

RESPECT DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM	
<u>COLLÈGE PUBLIC</u>	<u>COLLÈGE PRIVÉ</u>
Membres présents : 11 Membres ayant voix délibérante : 8	Membres présents : 11 Membres ayant voix délibérante : 10
Plus de la moitié des membres ayant voix délibérante étaient présents (18 membres sur 19). La moitié ou plus des membres présents ayant voix délibérante appartenaient au collège privé (10 membres sur 18).	
DOUBLE QUORUM ATTEINT	

Monsieur Alain SIMONET, Maire d'Albignac, présente sa commune qui accueille cette réunion.

La présidente de séance remercie les personnes présentes et plus particulièrement Monsieur Simonet pour avoir accepté d'accueillir cette réunion et fait part des personnes excusées. Elle annonce que le double quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du compte rendu du GAL du 22 septembre 2023
- II. Modification du règlement intérieur et composition du GAL
- III. Modification de la grille de sélection
- IV. Sélection des projets – avis d'opportunité
- V. Etat de la maquette financière
- VI. Questions diverses

I. Approbation du compte rendu du GAL du 22 septembre 2023

Il est proposé l'approbation du compte-rendu de la réunion du GAL du 22 septembre 2023.

Aucune remarque n'est faite en séance par les membres du GAL.

DÉCISION	Les membres du GAL valident à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du GAL du 22 septembre
-----------------	---

II. Modification du règlement intérieur et composition du GAL

Il est proposé les modifications suivantes au règlement intérieur du GAL :

- Remplacement de « Comité Unique de Concertation » par « Réunion du GAL » (Groupe d'Action Locale) en conformité avec les autres appellations de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Ajout de l'invitation systématique des porteurs de projet aux réunions du GAL.

DÉCISION	Les membres du GAL valident à l'unanimité les modifications au règlement intérieur.
-----------------	--

Les membres du GAL sont informés que Monsieur Philippe ANDRE remplace Rodolphe VOUHE pour représenter EDF au sein du groupe thématique « Environnement / Energie » du collège privé.

V. SIMBILLE, présente Monsieur Sébastien DUCHAMP, Maire d'Argentat-sur-Dordogne qui va remplacer Madame France CHASTAING pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne (collège public). A ce jour la Communauté de Communes n'ayant pas délibérée, Monsieur DUCHAMP participe en tant que membre associé, sans pouvoir de vote.

III. Modification de la grille de sélection

Lors du précédent GAL qui s'est tenu le 22 septembre 2023, des échanges ont porté sur la grille de sélection notamment le critère environnement et la pertinence de rajouter un critère social. C'est pourquoi il est proposé aux membres du GAL les trois modifications suivantes.

1. Modification de la notation du critère « impact environnemental »

Notation actuelle

Impact environnemental (hors réglementation)	
L'impact environnemental du projet n'est pas corrigé/compensé.	0
L'impact environnement du projet est faiblement corrigé/compensé.	1
L'impact environnement du projet est majoritairement corrigé/compensé.	2
L'impact environnement du projet est totalement corrigé/compensé.	3

Proposition de la nouvelle notation

Impact environnemental (hors réglementation)	
L'impact environnemental est négatif et non corrigé/compensé.	-1
Projet non concerné	0
L'impact environnemental est faiblement corrigé/compensé.	1
L'impact environnemental est majoritairement corrigé/compensé.	2
L'impact environnemental est totalement corrigé/compensé.	3

2. Addition d'un critère de sélection « impact social »

Impact social		
<i>Exemples d'impact :</i> <i>Egalité des chances et non-discrimination, inclusion sociale, liens sociaux et citoyenneté, échanges intergénérationnels, amélioration du cadre de vie.</i>	Impact social négatif	-1
	Projet non concerné	0
	Impact social faible	1
	Impact social certain	2
	Impact social majeur	3

3. Notation globale

Ces modifications impactent la notation globale, il est ainsi proposé la nouvelle notation suivante :

- 0 à 15 = Avis défavorable
- 16 à 33 = Avis favorable
- Demande de complément = Avis réservé

Pour rappel, cette nouvelle grille de sélection sera opposable uniquement aux projets dont la pré-demande sera déposée à partir de cette date, soit le 20 décembre 2023.

Anne BARBAIL, souligne que ces deux critères avec la possibilité d'un point négatif prennent un poids plus important.

DÉCISION	Les membres du GAL valident à l'unanimité les modifications de la grille de sélection
-----------------	--

IV. Sélection des projets – avis d'opportunité

Fiche action	#	Maître d'ouvrage	Projet	Subvention demandée
F.A 3 – Alimentation / Agriculture	1	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	PAT – Actions 2023-2024	15 526 €
	2	Argentat-sur-Dordogne	Projet pédagogique au jardin communal	6 507 €
F.A 6 – Tourisme	3	CC Xaintrie Val'Dordogne	Renouveau de l'offre touristique des Tours de Merle	75 000 €
F.A 7 - Equipements culturels	4	Collonges la Rouge	Salle chronotopique	75 000 €
F.A 8 – Evènements culturels	5	Comité dép. 19 – Jeu de Balle au Tambourin	Finales de la Coupe de France de Tambourin 2024	8 900 €
	6	Asso. Domaine théâtral	Visites théâtralisées 2024	11 600 €
	7	Argentat-sur-Dordogne	Programme culturel	20 000 €
F.A 9 – Ingénierie	8	PETR Vallée Dordogne Corrézienne	PAT – Ingénierie 2023	16 800 €

Fiche-action 3. Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation

1	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Projet Alimentaire Territorial Actions 2023-2024
----------	---	---

Contexte

Depuis novembre 2019, le PETR porte l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

- Actions en 2020/2022
 - o Etude de l'offre et de la demande en produits locaux et bio.
 - o Création d'un annuaire des producteurs.
 - o Expérimentation sur l'approvisionnement local et bio de 7 restaurants collectifs (6 cantines et un restaurant d'EHPAD).

Actions 2023/2024

- Communication valorisant la démarche du PAT et les productions agricoles (annuaire des producteurs)
- Accompagnement global (après expérimentation) des cantines scolaires pour développer l'approvisionnement local et bio.

[Hors demande de subvention]

- Suite aux résultats des études sur l'offre et la demande -> étude de faisabilité pour une plateforme logistique.
- Diagnostic de la précarité alimentaire (recrutement d'un stagiaire)

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Prestation accompagnement restauration collective	15 000 €	Fonds Européens	15 526 €	80 %
Support de communication	1 407 €	Autofinancement	3 881 €	20 %
Annuaire « Mon Panier Fermier »	3 000 €			
TOTAL	19 407 €	TOTAL	19 407 €	100 %

Conflit d'intérêt : Jean-Pierre LASSERRE, Président du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, quitte la salle lors des débats et du vote du dossier.

Régis VAN NIEUWENHUYSE suppléant pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne, remplace Jean-Pierre LASSERRE.

Echanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 16 ou 17/30.

Le groupe de travail n'a pas choisi entre une note de 1 ou 2 pour le critère « Impact environnemental ».

M. LIMES, propose de retenir la note 1 pour le critère « Impact environnemental ».

Après discussions, les membres du GAL votent à main levée pour la note de ce critère :

1 point : 4 votes et 2 points : 14 votes

Aussi la note finale est 17/30

Nombre de votants : 18, dont 10 privés et 8 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	18
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	18

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à l'unanimité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 17/30.
-----------------	---

2	Commune d'Argentat-sur-Dordogne	Projet pédagogique au Jardin Communal
----------	--	--

Contexte

Création en 2022 puis développement en 2023 du jardin communal (ou parc agricole communal).

Soutenu par LEADER en 2022 (17 628€) puis en 2023 (82 408 €) pour l'investissement.

La commune salarie un maraîcher à temps plein pour cultiver ce jardin, dont les objectifs sont :

- Une production maraîchère pour alimenter les restaurations collectives de la commune
- Un projet pédagogique avec des actions de sensibilisation sur l'alimentation à destination des écoles

Le projet pédagogique

Pour près de 200 enfants de 3 à 10 ans :

- des ateliers au sein du jardin avec le maraîcher,
- des animations par des intervenants professionnels une fois par mois,
- des activités culinaires, manuelles ou encore artistiques au choix des enseignants en fonction du programme scolaire, deux fois par mois.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Matériel de jardinage	772 €	Fonds Européens	6 508 €	76 %
Mobiliers de jardin (tables, bancs, parasols)	2 202 €	Etat – Territoires Educatifs Ruraux	301 €	4 %
Transports (école – jardin)	1 080 €			
Intervenants (CPIE, FAL, Tête Bêche, etc.)	3 957 €	Autofinancement	1 702 €	20 %
Manifestation – Fête du Jardin	500 €			
TOTAL	8 511 €	TOTAL	8 511 €	100 %

Compléments apportés par Charlène PASCUAL, chargée d'animation, en charge du projet :

120 enfants ont déjà participé à la fête de la soupe en 2023 en préparant une soupe avec les légumes du jardin communal. Les animations des intervenants professionnels auront finalement lieu sur l'ensemble de l'année. La « Fête du Jardin » est un évènement ouvert au public qui se déroulera notamment au jardin communal avec un pique-nique utilisant les légumes et fruits du jardin préparé par les enfants.

F. LAFON, soutient le projet pédagogique mais fait part de son scepticisme concernant la partie investissement (productive) du projet qui pourrait être défavorable aux agriculteurs locaux. Et il pose la question de la complémentarité avec le projet précédent (les actions 2023/2024 du PAT).

R. VAN NIEUWENHUYSE, rappelle que le projet a été calibré pour ne pas faire concurrence aux agriculteurs locaux et que celui-ci ne fournit pas 100% des besoins de l'école.

A. BARBDAIL, explique qu'il n'y a pas qu'une seule solution à ce problème et que les deux projets sont complémentaires.

A. LECANU, précise que des actions pédagogiques sont plus simples à réaliser sur un jardin communal que chez des agriculteurs dont les emplois du temps ne sont pas toujours compatibles avec les écoles.

Conflit d'intérêt : Régis VAN NIEUWENHUYSE et Francis LAFON, élus à la Commune d'Argentat-sur-Dordogne, Sébastien DUCHAMP, Maire d'Argentat-sur-Dordogne (membre associé), Charlène PASCUAL quittent la salle lors des débats et du vote du dossier.

Echanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 16/30.

Nombre de votants : 17, dont 10 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	17
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	17

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à l'unanimité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 16/30.
-----------------	---

Fiche-action 6. Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature

3	Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne	Renouvellement de l'offre touristique du site des Tours de Merle
----------	---	---

Contexte

Etude de mise en tourisme en 2012-2022 pour renouveler et optimiser l'offre touristique.

Objectif de 40 000 visiteurs annuels en 2035 (21 800 en 2023).

Triple ambition « Patrimoine, Nature, Environnement ».

Deux axes :

- Projet d'aménagement (rénovation du bâti, chemin d'accès, etc.)
- Exploitation du site (communication, animations, etc.)

Le projet

- Offre de visites – pour différents publics (enfants, scolaires, adultes, etc.), pour différentes attentes (costumée, découverte, des échanges, etc.), avec des expositions temporaires.
- Offre d'animations et d'événementiels – nouvelles créations pour la saison touristique ainsi que les petites vacances scolaires et les week-ends.
- Communication – nouvelle charte graphique et nouveau site internet

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Matériel pour les visites (costumes, etc.)	3 450 €	Fonds Européens	75 000 €	77 %
Application de médiation (visite audio)	7 000 €			
Création d'une série de spectacle (<i>Compagnie Le cercle d'escrime ancienne de Marly Le Roy</i>)	37 500 €			
Spectacles et évènements en haute saison	15 700 €	Autofinancement	22 950 €	23 %
Spectacles et évènements en moyenne saison	12 000 €			
Communication (site internet, nouvelle identité graphique, film, etc.)	22 300 €			
TOTAL	97 950 €	TOTAL	97 950 €	100 %

Compléments apportés par Nathalie DURIEZ, Cheffe de service et de projet Tours de Merle, en charge du projet :

En 2020 lorsque la Communauté de Communes a repris la régie des Tours de Merle à la Commune de Saint-Geniez-aux-Merles, celle-ci a lancé une première étude sur l'expérience du visiteur et sur l'exploitation du site. En complément l'étude pour la mise en tourisme offre des nouvelles perspectives et une direction plus précise avec notamment une planification sur trois ans, à plus long terme.

Il est envisagé outre un renouvellement de l'offre, une ouverture au public sur des temps plus long, notamment sur des grands week-ends à l'aide d'évènementiels qui sont déclencheurs pour les visiteurs.

A. BECO, souligne le fait que les ailes de saison sont souvent problématiques pour le secteur du tourisme. Il est difficile de trouver des structures qui acceptent de rester ouvert hors saisons estivales. De plus, c'est nécessaire pour le tourisme mais aussi pour les habitants du territoire vivant à l'année sur place.

F. LAFON, demande s'il a été étudié la possibilité de créer un restaurant sur place.

N. DURIEZ, explique qu'un tel projet n'est pas prioritaire et évoque les difficultés de stationnement aux abords du site, avec un nombre de places de parking parfois saturé.

Conflit d'intérêt : Nicole BARDI, Présidente de la Communauté de commune Xaintrie Val'Dordogne et Nathalie DURIEZ, Cheffe de service et de projet Tours de Merle, quittent la salle lors des débats et du vote du dossier.

Echanges en séance :

La note globale proposée en groupe de travail est de 19/30.

Nombre de votants : 18, dont 10 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	18
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	18

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à l'unanimité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 19/30.
-----------------	---

Fiche-action 7. Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés

4	Commune de Collonges-la-Rouge	Salle Chronotopique
----------	--------------------------------------	----------------------------

Contexte

Absence d'un espace sur la commune pour accueillir des grandes réunions ou animations, notamment associatif.

Objectifs de la salle chronotopique

1. Espace culturel (exposition, conférence, spectacles)
2. Espace caritatif (vente de la croix rouge)
3. Espace de convivialité (repas des seniors)
4. Espace de services (chambre froide pour le gibier)
5. Espace de rencontre en locaux et touristes
6. Espace éducatifs (salle de sport et spectacles pour les écoles)
7. Espace de congrès (séminaire d'entreprises, réunions collectivités)

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Travaux	948 784 €	Fonds Européens	75 000 €	7 %
		Etat – DETR	175 000 €	17 %
Maitrise d'œuvre	79 071 €	Département Corrèze	220 000 €	22 %
		Autofinancement	557 855 €	54 %
TOTAL	1 027 855 €	TOTAL	1 027 855 €	100 %

Compléments apportés par Michel CHARLOT, Maire de la commune et Etienne DESSUS DE CEROU adjoint à la commune, en charge du projet :

Actuellement la salle Versailles de Meyssac est très utilisée les week-ends ce qui entraîne des conflits d'utilisation. La configuration prévue pour la salle chronotopique, avec trois salles, permettrait de soulager la salle Versailles mais aussi de permettre des utilisations simultanées. Le projet selon la commune est innovant, puisqu'il permet de mixer différents publics. Il n'y a pas de création de parking supplémentaire ni d'artificialisation des sols. Les demandes reçues par la commune du milieu culturel et artistique ne peuvent être répondu favorablement ou alors dans des conditions inadéquates. Par exemple, les Théâtrales de Collonges font leurs répétitions chez un particulier ce qui n'est pas une solution pérenne puisqu'à tout moment cette solution ne pourrait plus être possible. Il y a une demande pour faire des séminaires sur la commune et l'offre du village vacances sur la commune n'est pas suffisante.

R. MAGNAUDET, questionne la commune sur le portage du projet qui aurait pu se faire par la Communauté de Communes.

A. SIMONET (Président de la Communauté de Commune Midi Corrézien), explique qu'un projet de salle polyvalente pour l'ensemble de l'ancienne communauté de commune de Meyssac à l'époque avait été en projet mais n'a pas pu aboutir. Ainsi la commune de Meyssac a porté seule la construction de sa salle polyvalente.

Les membres du GAL discutent des financements passés du LEADER pour des salles polyvalentes. Meyssac a reçu des fonds européens LEADER sur la programmation 2007-2013. La commune de Saint-Privat n'a pas reçu le soutien des fonds européens pour sa salle polyvalente.

M. CHARLOT, précise qu'il respecte les critères environnementaux avec l'utilisation de matériaux bio sourcés, la récupération de l'eau de pluie, un système important d'aévent, l'absence de climatisation.

A. BABRBAIL, souligne le fait qu'avec le nouveau critère « impact social », ce projet aurait sans doute reçu des points supplémentaires.

C. LISSAJOUX, souligne que la subvention consommerait la moitié de la fiche-action et que celle-ci ne représente à ce jour que 7% du budget du projet.

Conflit d'intérêt : Michel CHARLOT, Maire de la commune, et Etienne DESSUS DE CEROU conseiller municipal, venus présenter le dossier, quittent la salle lors des débats et du vote du dossier.

Échanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 13 ou 16/30.

Le groupe de travail n'a pas tranché sur la note pour le critère « innovant » qui est un critère obligatoire sur cette fiche action.

Les membres du GAL retiennent une note de zéro pour le critère innovant. Ainsi la note globale proposée au vote est de 13/30.

De plus, le projet est aussi inéligible en ne répondant pas au critère obligatoire « innovant ».

Nombre de votants : 18, dont 10 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	14
Défavorable	0
Abstention	4
TOTAL	18

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à la majorité un avis d'opportunité défavorable avec une note de sélection de 13/30.
-----------------	---

Fiche-action 8. Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur

5	Comité départemental 19 – Jeu de balle au Tambourin	Finales de la coupe de France de Sport-Tambourin et "Semaine du Sport-Tambourin en vallée de la Dordogne Corrèzienne »
----------	--	---

Contexte

La fédération française de Sport Tambourin a attribué au Comité départementale de Corrèze l'organisation des phases finales de la Coupe de France 2024.

La Commune de Monceaux-sur-Dordogne a inauguré cette année un complexe sportif comprenant un terrain de sport pour la pratique de la balle au Tambourin.

Phases finales de la Coupe de France

- 8 équipes

- Demi-finales et finales
- Plus de 100 personnes à accueillir (délégations et officiels)

Semaine du Sport Tambourin

- Invitations d'équipes jeunes, régionales, étrangères de Tambourin
- Animations et activités (canoë, kayak, via ferrata, escalade, course d'orientation, visites, etc...)

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses TTC		Recettes		
Restauration et hébergements	9 000 €	Fonds Européens	8 900 €	43 %
Animations non sportive	1 000 €	Département Corrèze	3 000 €	15 %
Animation sportive (Club Tambourin)	3 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	1 000 €	15 %
Communication - création d'un film	2 000 €	CC Xaintrie Val'Dordogne	3 000 €	5 %
Dotations et lots (pour les équipes et les délégations)	2 500 €	Monceaux-sur-Dordogne	500 €	2 %
Matériels et divers	3 000 €	Autofinancement	4 100 €	20 %
TOTAL	20 500 €	TOTAL	20 500 €	100 %

Compléments apportés par Philippe MARCHEGAY, président du comité départemental :

Une pratique professionnelle du sport tambourin existe et des démonstrations auront lieu à Paris lors des Jeux Olympiques de 2024. L'équipe de Monceaux sur Dordogne est dans les 5 ou 6 meilleures de France. Il s'agit d'un sport bien ancré sur le territoire avec le club de Monceaux et d'Argentat. Au même titre que la pelote basque, le sport-tambourin est inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Lors de la semaine d'animation précédent les phases finales, il est prévu des démonstrations et initiations notamment lors des marchés de pays pour les habitants et les touristes.

O. STEFANINI, questionne le porteur sur l'absence de participation financière de la fédération nationale.

P. MARCHEGAY, indique qu'en effet il n'y a pas de participation ce qui est souvent le cas pour des sports de ce type et qu'il arrive parfois même qu'il faille payer la fédération.

Conflit d'intérêt : Philippe MARCHEGAY, président du comité départemental qui a présenté le projet, quitte la salle lors des débats et du vote du dossier.

Échanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 19/30.

Nombre de votants : 18, dont 10 privés et 9 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	17
Défavorable	1
Abstention	0
TOTAL	18

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à la majorité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 19/30.
-----------------	---

6	Association Le Domaine Théâtral	Visites théâtralisées 2024
----------	--	-----------------------------------

Contexte

Le projet existe déjà sur la commune d'Argentat-sur-Dordogne et une expérimentation avec un budget réduit s'est fait en 2023 sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.

Edition 2024

Deux nouvelles communes sont envisagées pour 2024, Curemonte et Meyssac, choisies pour leurs intérêts historiques et pour les possibilités de développement, notamment touristique, que permettraient un tel évènement. Deux représentations sont envisagées dans chacune de ces communes. Un texte et une mise en scène inédite sont prévus pour chaque ville.

La compagnie du Domaine Théâtral veut proposer des visites théâtralisées conçues sur mesure pour les communes sollicitées et en lien avec le tissu local (associations, commerçants, entreprises, ...), pour cela des réunions sont organisées afin de définir un « canevas » des visites.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses TTC		Recettes		
Frais d'écriture	5 000 €	Fonds Européens	11 600 €	63 %
Frais salariaux (musicien et comédien)	6 000 €	Département Corrèze	2 500 €	14 %
Costumes et décors	3 500 €	Commune de Meyssac	200 €	1 %
Droits d'auteurs	1 000 €	Commune de Curemonte	200 €	1 %
Matériels éclairages, défraiements et organisation	2 890 €	Autofinancement	3 890 €	21 %
TOTAL	18 390 €	TOTAL	18 390 €	100 %

L. DUMAS, demande pourquoi il n'y a pas de soutien de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.

C. LACHEZE, indique qu'une demande de subvention a été demandé à cette commune mais que la réponse a été négative.

C. CARON, maire de Meyssac, soutient le projet et précise que le plan de financement a évolué récemment avec une subvention finalement inférieure du département et qu'un nouveau tour des communes et des autres financeurs est en cours.

V. SIMBILLE, précise que les associations locales des communes et notamment les associations actives sur l'histoire et le patrimoine sont consultées pour le scénario et sont ainsi la caution scientifique de ces pièces de théâtres.

JP. LASSERRE, précise, qu'ayant assisté à ces représentations, qu'il s'agit d'une manière intéressante de découvrir l'histoire autrement.

Conflit d'intérêt : Antoine BECO, président de l'OTVD, et Camille LACHEZE, directrice de l'OTVD, étant associés au projet, quittent la salle lors des débats et du vote du dossier.

Échanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 19/30.

Nombre de votants : 17, dont 10 privés et 7 publics. Le double quorum est atteint.

Favorable	16
Défavorable	0
Abstention	1
TOTAL	17

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à la majorité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 19/30.
-----------------	---

7	Commune d'Argentat-sur-Dordogne	Programmation culturelle à la salle Les Confluences
----------	--	--

Objectifs

- Augmenter l'offre culturelle sur la commune et au-delà
- Pratiquer des tarifs abordables
- Mise en avant d'artistes locaux et éclectiques.
- Impliquer les associations locales
- Impliquer les établissements scolaires

Programmation 2024

- Création d'un comité décisionnel (associations, élus, parents d'élèves...) pour définir le choix des artistes, le tarif, ...
- 8 spectacles hors saison estivale (septembre à avril).
- Souhait d'un artiste de renommée nationale par an

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses TTC		Recettes		
Frais artistiques	17 600 €	Fonds Européens	20 000 €	80 %
Frais technique	1 700 €			
Restauration / Hébergement	1 000 €			
Communication	1 025 €			
Agents de sécurité	1 500 €	Autofinancement	5 000 €	20 %
Droits d'auteurs et divers	2 175 €			
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100 %

Compléments apportés par Charlène PASCUAL, Chargée d'animation, en charge du projet :

La commune a sur son territoire une salle de spectacle très pratique qui pourrait être plus utilisée, notamment hors saison estivale. Il existe un potentiel réel et une envie des habitants. Il est aussi envisagé de proposer deux représentations d'un même spectacle dans une journée, avec une première représentation pour les écoles et une deuxième représentation au grand public, permettant ainsi de réduire les coûts.

C. CARON, questionne le GAL sur un financement passé du programme LEADER pour un projet similaire.

U. LEJAY, répond qu'un financement a été accordé à la commune d'Argentat pour un programme d'animation 2020/2021.

A. BARBAIL, questionne le porteur sur l'absence de financement de la DRAC.

C. PASCUAL, répond que le projet n'est pas assez important pour obtenir un soutien de la DRAC et que le département soutient uniquement les structures associatives.

JB. SALLARD, précise que la communauté de commune Xaintrie Val'Dordogne propose une programmation culturelle dans cette salle avec un partenariat avec L'Empreinte, théâtre Tulle-Brive.

Conflit d'intérêt : Régis VAN NIEUWENHUYSE et Francis LAFON, élus à la Commune d'Argentat-sur-Dordogne, Sébastien DUCHAMP, Maire d'Argentat-sur-Dordogne (membre associé), Charlène PASCUAL quittent la salle lors des débats et du vote du dossier.

Échanges en séance :

La note globale proposée en groupe de travail est de 13 ou 16/30.

Après discussion le GAL propose d'ajourner le projet dans l'attente d'une meilleure définition de celui-ci et notamment de la programmation proposée (type de spectacle, prix des billets, etc.).

Nombre de votants : 17, dont 10 privés et 7 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	17
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	17

DÉCISION	Les membres du GAL valident un ajournement du projet.
-----------------	--

Fiche-action 9. Ingénierie territoriale

8	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Ingénierie 2023 du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne
----------	---	--

Contexte

Depuis novembre 2019, le PETR porte l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

- Actions en 2020/2022
 - o Etude de l'offre et de la demande en produits locaux et bio.
 - o Création d'un annuaire des producteurs.
 - o Expérimentation sur l'approvisionnement local et bio de 7 restaurants collectifs (6 cantines et un restaurant d'EHPAD).

Actions 2023/2024

- Communication valorisant la démarche du PAT et les productions agricoles (annuaire des producteurs)

- Accompagnement global (après expérimentation) des cantines scolaires pour développer l'approvisionnement local et bio.
- Diagnostic de la précarité alimentaire (recrutement d'un stagiaire)

[Hors demande de subvention]

- Suite aux résultats des études sur l'offre et la demande -> étude de faisabilité pour une plateforme logistique.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux (chargé de mission et stagiaire)	40 000 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	15 200 €	38 %
		Fonds Européens	16 800 €	42 %
		Autofinancement	8 000 €	20 %
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €	100 %

Conflit d'intérêt : Jean-Pierre LASSERRE, Président du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, quitte la salle lors des débats et du vote du dossier.

Régis VAN NIEUWENHUYSE suppléant pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne, remplace Jean-Pierre LASSERRE.

Echanges en séance

La note globale proposée en groupe de travail est de 19/30.

Nombre de votants : 18, dont 10 privés et 8 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	18
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	18

DÉCISION	Les membres du GAL attribuent à l'unanimité un avis d'opportunité favorable avec une note de sélection de 19/30.
-----------------	---

V. Etat de la maquette financière

Fiches actions	Enveloppe	Sélectionnés au GAL du :				Restant à consommer		13 dossiers en attente,		dont 5 non estimés €
		22/09/2023		20/12/2023						
1 Emploi	200 000 €	0 €	(0)	0 €	(0)	200 000 €	100%			
2 Économie	50 000 €	0 €	(0)	0 €	(0)	50 000 €	100%			
3 Alimentation	200 000 €	82 408 €	(1)	22 033 €	(2)	95 559 €	48%			
4 Paysage et env.	83 151 €	10 741 €	(1)	0 €	(0)	72 410 €	87%			
5 Patrimoine	151 675 €	134 050 €	(2)	0 €	(0)	17 625 €	12%	255 000 €	(3)	1 dossier
6 Tourisme	151 675 €	0 €	(0)	75 000 €	(1)	76 675 €	51%	119 000 €	(2)	1 dossier
7 Équipements culturels	150 000 €	0 €	(0)	0 €	(0)	150 000 €	100%			
8 Évènements culturels	50 000 €	0 €	(0)	20 500 €	(2)	29 500 €	59%	20 000 €	(1)	3 dossiers
9 Ingénierie	350 000 €	0 €	(0)	16 800 €	(1)	333 200 €	95%	69 761 €	(2)	
	1 386 501 €	227 199 €	(4)	134 333 €	(6)	1 024 969€	74%			

Suite à l'état financier de certaines fiches action, il est proposé différentes possibilités :

1. Continuer à sélectionner en prenant en compte uniquement le montant de l'enveloppe globale de 1 386 501 €.
2. Stopper les sélections sur les fiches action déjà consommées.
3. Définir un montant annuel à sélectionner.
4. Diminuer les plafonds de subvention.
5. Modifier la sélection en complétant avec des critères obligatoires (exemple : rayonnement).
6. Définir un nombre de projet maximum par porteur par an et/ou par fiche action.
7. Transférer des fonds entre les fiches action.

Après discussion, le GAL reporte la décision à la prochaine réunion du GAL prévue en février 2024 et un groupe de travail préparera un document d'aide à la décision.

VI. Questions diverses

Bilan de la programmation 2014-2020

Il est maintenant disponible sur le site internet du PETR :

- Un bilan en quatre pages
- La liste des dossiers
- Des statistiques descriptives

Calendrier prévisionnel 2024 des réunions du GAL

Groupes de travail	Réunions plénières
Lundi 5 février 2024 après-midi	Jeudi 15 février 2024 après-midi
Lundi 20 mai après-midi	Jeudi 6 juin après-midi
Lundi 2 septembre après-midi	Jeudi 12 septembre après-midi
Lundi 2 décembre après-midi	Jeudi 12 décembre après-midi

La Présidente lève la séance à 18h00.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU :

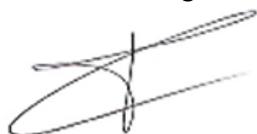
- Le diaporama de la réunion
- Les fiches projet et les grilles de sélection des dossiers étudiés en opportunité
- Le nouveau règlement intérieur validé le 20 /12/2023
- La nouvelle grille de sélection validée le 20/12/2023

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 04/01/2024

Jean-Pierre LASSERRE

Président du GAL

Vallée de la Dordogne Corrézienne



Véronique SIMBILLE

Présidente de séance du GAL

Vallée de la Dordogne Corrézienne

